

<p>Contexte, historique</p>	<p>Face aux deux constats suivants : vieillissement de la population, beaucoup de personnes âgées seules dans leur appartement ; et une Crise du logement étudiant, avec toutes les universités, CHU, implantés.</p> <p>L'association DIGI « Domicile Inter Générations Isérois », régie par la loi du 1er juillet 1901, a donc été créée en 2005 avec, pour finalité, l'échange solidaire entre deux générations autour d'un dispositif de domicile partagé entre une personne âgée et un(e) étudiant(e).</p>
<p>Les acteurs mobilisés</p>	<p>DIGI 38, et les CCAS de l'agglomération grenobloise</p>
<p>Le dispositif</p> <p>Contact Françoise Colombel DIGI 38 digi-gre@wanadoo.fr</p>	<p>L'association DIGI n'est pas une agence immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer ou demander une chambre à l'association implique de partager cette initiative solidaire et d'adhérer à son projet ; - La personne accueillante s'engage à la gratuité du logement, en contrepartie l'étudiant, le jeune participe aux fluides (eaux, gaz, électricité) à hauteur de 45€/mois et s'engage à rendre de petits services et à tenir compagnie à la personne âgée (sans se substituer aux services d'aide à la personne à domicile) - Peuvent entrer dans le dispositif les personnes accueillantes propriétaires ou locataires, même les personnes occupant le parc social moyennant l'accord du bailleur ; - L'adhésion à l'association n'est pas limitée aux personnes seules, les couples peuvent aussi être des accueillants ; - Les « services » rendus par le jeune peuvent être d'ordre matériel (bricolage, petites courses, accompagnement à l'extérieur...) mais surtout d'ordre convivial (tenir compagnie à la personne âgée, regarder la télévision à ses côtés, partager son repas, être une présence sécurisante...) <p>Le dispositif DIGI est le médiateur de ces échanges intergénérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outre la mise en relation, l'association offre un cadre "contractuel" et sécurisé des échanges ; - Et offre la possibilité pour les deux parties d'avoir, durant toute l'année universitaire, un correspondant attentif à solutionner les petits différends inhérents à toute cohabitation.
<p>Questionnement et chiffres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2011, l'association a accompagné 75 binômes. - Quelle est la durée moyenne des cohabitations ? - Comment sont identifiées les personnes ?

